



Accusé de réception en préfecture  
095-200049310-20190213-2019-11-DE  
Date de télétransmission : 05/03/2019  
Date de réception préfecture : 05/03/2019

Département du VAL D'OISE  
Arrondissement de SARCELLES

## COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 13 FÉVRIER 2019

### DÉLIBÉRATION N° 2019-11

#### SAGE CROULT-ENGHIEN-VIEILLE MER

##### 11 – Demande de subvention pour l'enquête publique du SAGE Croult-Enguien-Vieille Mer

L'an deux mille dix-neuf, le treize février à neuf heures,

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le 7 février 2019, s'est réuni Rue de l'Eau et des Enfants, à BONNEUIL-EN-FRANCE, dans la salle de conférence, sous la Présidence de Guy MESSAGER, Président et Maire honoraire de la Commune de LOUVRES

**Date de la convocation :** le 7 février 2019

**Nombre de délégués en exercice :** 70

**Président de séance :** Guy MESSAGER - Président du Syndicat

**Liste des Vice-Président(e)s du SIAH :** Didier GUEVEL, Vice-Président - Christine PASSENAUD, Vice-Présidente - Maurice MAQUIN, Vice-Président - Antoine ESPIASSE, Vice-Président - Alain BOURGEOIS, Vice-Président - Gérard SAINTE BEUVE, Vice-Président - Anita MANDIGOU, Vice-Présidente - Marie-Claude CALAS, Vice-Présidente - Gilles MENAT, Vice-Président - Jean-Luc HERKAT, Vice-Président

**Secrétaire de séance :** Richard ZADROS - Délégué titulaire de la Commune de SAINT-WITZ

**Présents : 42**

**CARPF :**

Jean-Luc HERKAT (Commune de BONNEUIL-EN-FRANCE), Marie-Claude CALAS (Commune de BOUQUEVAL), Marcel BOYER (Commune d'ÉCOUEN), Ingrid DE WAZIÈRES (Commune d'ÉPIAIS-LÈS-LOUVRES), Roland PY (Commune de FONTENAY-EN-PARISIS), Isabelle MEKEDICHE (Commune de GARGES-LÈS-GONESSE), Christian CAURO et Sympson NDALA (Commune de GONESSE), Anita MANDIGOU et Claudine FLESSATI (Commune de GOUSSAINVILLE), Didier GUEVEL et Marcel HINIEU (Commune de LE PLESSIS-GASSOT), Chantal TESSON-HINET et Gérard SAINTE BEUVE (Commune de LE THILLAY), Guy MESSAGER et Claude VERGET (Commune de LOUVRES), Alain SORTAIS et Brigitte CARDOT (Commune de PUISEUX-EN-FRANCE), Bernard VERMEULEN (Commune de ROISSY-EN-FRANCE), Richard ZADROS et David DUPUTEL (Commune de SAINT-WITZ), Bruno REGAERT (Commune de VAUD'HERLAND) Alain GOLETTA (Commune de VÉMARS), Christine PASSENAUD et Cathy CAUCHIE (Commune de VILLERON), Maurice MAQUIN et Maurice BONNARD (Commune de VILLIERS-LE-BEL)

**C3PF :**

Jean-Claude LAINÉ et Gilles MENAT (Commune de BAILLET-EN-FRANCE), Jean-Claude BARRUET et Stéphane BECQUET (Commune de MAREIL-EN-FRANCE)

**CAPV :**

Claude ROUYER (Commune d'ATTAINVILLE), Gilles BELLOIN et Joëlle POTIER (Commune de BOUFFÉMONT), Paul-Édouard BOUQUIN (Commune de DOMONT), Alain BOURGEOIS et Jean-Robert POLLET (Commune d'ÉZANVILLE), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Commune de MOISSELLES), Jean-Pierre DAUX et Christian ISARD (Commune de MONTMORENCY), Roger GAGNE (Commune de SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT)

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absent et représenté : 1**

**CARPF :**

Francis COLOMIES (Commune de LE MESNIL-AUBRY) a donné pouvoir à Gérard SAINTE-BEUVE (Commune de LE THILLAY)

**Présents sans droit de vote : 5**

**CARPF :**

Patrice GEBAUER (Commune de LE THILLAY)  
Jean-Paul LEFEBVRE (Commune de PUISEUX-EN-FRANCE)  
Marie-Hélène DAUPTAIN (Commune de SAINT-WITZ)

**C3PF :**

Lionel LEGRAND (Commune de MAREIL-EN-FRANCE)

**CAPV :**

Louis LE PIERRE (Commune d'ÉZANVILLE)

## **SAGE CROULT-ENGHIEN-VIEILLE MER**

### **11 – Demande de subvention pour l'enquête publique du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer**

#### ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Croult – Enghien – Vieille Mer est actuellement en cours d'élaboration. Ce document a été validé par la Commission Locale de l'Eau le 28 septembre 2018 et est actuellement soumis à la consultation des personnes publiques et organismes associés.

Conformément à l'article L. 212-6 et R. 212-40 du Code de l'environnement, le projet de schéma est ensuite soumis à enquête publique.

Le SAGE est soumis à enquête publique du fait de l'application de la directive dite « plans et programmes » 2001/42/CE du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement. Cette directive pose le principe que tous les plans et programmes susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement et qui fixent le cadre ultérieur d'autorisations d'aménagements et d'ouvrages, doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale préalable à leur adoption. Sont soumis à enquête publique les plans, schémas, programmes soumis à évaluation environnementale en application des articles L.122-4 et R.122-17 du Code de l'environnement.

Le coût prévisionnel de l'enquête publique sur le territoire du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer est de 50 000 € HT.

Dans le cadre de son XI<sup>ème</sup> programme, l'Agence de l'Eau Seine Normandie subventionne à hauteur de 80% l'enquête publique des SAGE.

Les crédits ont été inscrits au budget du SAGE, chapitre 13, article 1311.

#### ***CECI EXPOSÉ***

**Le Comité Syndical,**

Après avoir entendu le rapport d'Alain BOURGEOIS,

**Vu la Directive 2001/42/CE du 27 juin 2001, du Parlement et du Conseil relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles, L.122-4 et R.122-17, L. 212-3 et suivants ainsi que R. 212-35 et suivants,**

**Vu le XI<sup>ème</sup> Programme d'intervention de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie dit programme eau et climat,**

**Considérant la nécessité de solliciter l'aide de l'Agence de l'eau Seine-Normandie pour participer au financement de l'enquête publique du SAGE Croult Enghien Vieille Mer,**

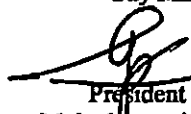
**SAGE CROULT-ENGHIEN-VIEILLE MER**


**11 – Demande de subvention pour l'enquête publique du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer**

**LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :**

- 1- Autorise le Président à solliciter l'aide de l'Agence de l'eau Seine-Normandie pour participer au financement de l'enquête publique du SAGE Croult Enghien Vieille Mer!**
- 2- Prend acte que les crédits sont prévus au budget SAGE, chapitre 13, article 1311!**
- 3- Et autorise le Président à signer tous les actes relatifs à cette subvention!**

BONNEUIL-EN-FRANCE, le 13 février 2019

Guy MESSAGIER  
  
Président du Syndicat  
Maire honoraire de LOUVRES.



Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 05.03.19  
Affichée le : 07.03.19  
Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.